

Évaluation périodique des interventions du



Syndicat
des Producteurs
de Bois de l'Estrie

***dans la mise en marché du produit visé par le
Plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie***

***Rapport des administrateurs
présenté à la Régie des marchés agricoles
et alimentaires du Québec***

Le 22 avril 2009

Table des matières

	Pages
Préambule	4
Introduction	7
<u>Actions du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie de 2004 à 2008</u>	
OBJECTIF GÉNÉRAL # 1 : Organiser collectivement les relations entre les vendeurs et les rapports avec les acheteurs qui permettent de défendre les intérêts de l'ensemble des personnes visées par le Plan	9
1.1 Offrir de meilleurs prix pour les producteurs de bois à pâtes et de bois de sciage	9
1.2 Offrir des marchés diversifiés	19
1.3 Obtenir de meilleures conditions de transport pour les producteurs	21
1.4 Défense des plans conjoints et des mécanismes collectifs de mise en marché	21
1.5 Négociation collective dans d'autres dossiers	22
OBJECTIF GÉNÉRAL # 2 : Voir à ce que tous les producteurs visés soient soumis aux règles établies selon l'intérêt collectif	23
2.1 Donner un accès égal au marché à tous les producteurs	23
OBJECTIF GÉNÉRAL # 3 : Organiser la production et la mise en marché du produit visé en favorisant une mise en marché efficace et ordonnée	24
3.1 Sécuriser à long terme les ventes de sapin-épinette destiné à la pâte	24
3.2 Amélioration de notre pouvoir de négociation	24
3.3 Mise en place de la certification forestière	25
3.4 Favoriser la mise en valeur des boisés privées	26
3.5 Supporter la mise en marché et l'aménagement par l'information et la formation des producteurs	27
<u>Interventions prioritaires 2009-2013</u>	31
Conclusion	33

Liste des tableaux et graphiques

	Pages
Nombre de producteurs 2009.....	4
Nombre de producteurs qui ont produit du bois	4
Répartition des volumes sur pied pour le territoire du SPBE	5
Estimé de la possibilité forestière sur le territoire du SPBE	6
Volume de bois à pâte mis en marché	9
Livraisons 5 ans sapin-épinette (pâtes)	10
Livraisons 5 ans feuillus-mélangés et peupliers (pâtes)	10
Livraisons totales 5 ans pâtes	10
Prix au producteur bois à pâte en mcs	11
Prix du bois à pâtes aux producteurs	12
Prix au producteur sapin-épinette (pâtes)	12
Prix au producteur feuillus-mélangés (pâtes)	12
Prix du bois à pâte aux usines	13
Prix à l'usine Kruger	13
Prix à l'usine Domtar	14
Volume de bois de sciage mis en marché	15
Évolution des livraisons du sciage	15
Prix du bois de sciage aux producteurs	16
Répartition en % des volumes mis en marché	16
Volumes totaux mis en marché (pâte et sciage)	17
Évolution des prélèvements par destination	17
Volumes totaux mis en marché.....	18
Revenus réalisés de la vente de bois	18
Évolution des livraisons aux États-Unis	19-20
Cours de formation offerts par le SPBE	29

Préambule

- Les producteurs

Au 31 janvier 2009, on dénombrait 10 780 propriétaires inscrits au fichier des producteurs du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie, dont 4 380 sont membres en règle soit 41%. Le 30 avril prochain, 86 délégués élus dans les réunions de secteurs tenues précédemment sont invités à participer aux assemblées générales annuelles du Plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie et du Syndicat.

NOMBRE DE PRODUCTEURS 2009

SECTEUR	PRODUCTEURS		MEMBRES		DÉLÉGUÉS NOMBRE ²⁾	SUPPLÉANTS NOMBRE ³⁾
	NOMBRE ¹⁾	%	NOMBRE ¹⁾	%		
APPALACHES	1 792	17%	751	42%	14	4
HAUT-YAMASKA	1 949	18%	476	24%	16	4
SAINT-FRANCOIS	2 516	23%	955	38%	20	5
SOMMETS	2 912	27%	1 315	45%	23	6
WOLFE	1 611	15%	883	55%	13	3
TOTAL	10 780	100%	4 380	41%	86	22

1) À jour au 31 janvier 2009.

2) Un délégué par 125 producteurs inscrits.

3) Un suppléant par 500 producteurs inscrits.

De ce nombre total, 2 391 producteurs en moyenne ont mis du bois en marché dans les derniers cinq ans, représentant 22% des producteurs inscrits.

NOMBRE DE PRODUCTEURS QUI ONT PRODUIT LE BOIS

	PÂTE	SCIAGE ¹⁾	TOTAL ²⁾
2004	1 224	1 933	2 421
2005	1 231	2 183	2 606
2006	1 372	2 254	2 788
2007	1 287	1 749	2 358
2008	1 024	1 272	1 784
Moyenne (5 ans)	1 228	1 878	2 391

1) Pour le bois de sciage payé par le SPBE car le Syndicat reçoit des contributions directement d'acheteurs et d'un grand propriétaire.

2) Le total correspond au nombre de producteurs différents et non à la sommation de la pâte et du sciage.

- Le territoire

Son territoire couvre 12 400 km² dont 70% est composé de terrains forestiers productifs. Les superficies forestières improductives totalisent 2% du territoire et 28% sont des superficies non-forestières. Les forêts de l'Estrie sont de tenure privée à 94%. La superficie forestière appartenant aux grands propriétaires (+ 800 ha) totalise environ 1 250 km², soit l'équivalent de 10% du territoire du plan conjoint.

On retrouve quatorze MRC ou partie de MRC sur le territoire du plan conjoint sur lequel nous dénombrons plus de 150 municipalités. Les MRC de Brome-Missisquoi, La Haute-Yamaska, des Sources, Coaticook, Le Haut-Saint-François, Le Val-Saint-François, Memphrémagog et Sherbrooke sont en totalité sur le territoire du plan conjoint. Les MRC d'Acton, Arthabaska, des Appalaches, Le Granit, Le Haut-Richelieu et Les Maskoutains sont en partie sur le territoire du Syndicat.

Le volume de bois sur pied est de 88,2 millions de mètres cubes solides (mcs). La composition des forêts en volume est à 33% résineuse et 67% feuillue.

RÉPARTITION DES VOLUMES SUR PIED POUR LE TERRITOIRE DU SPBE en mcs

	Sapin- épinette	Autres résineux	Érables	Autres feuillus	Peupliers	Total
Volume en mcs	17 546 000	11 911 600	34 377 300	18 697 000	5 646 900	88 178 800
% / groupe d'essence	19.9%	13.5%	39.0%	21.2%	6.4%	100.0%
% résineux / feuillus	33.4%		66.6%			100.0%
Total résineux	29 457 600					
Total feuillus- mélangés			53 074 300			
Total feuillus			58 721 200			
Superficie forestière productive (ha)	868 000					

Inventaire forestier du MRNF 1998

- Le respect de la possibilité forestière

Les dirigeants du Syndicat ont toujours considéré primordial l'engagement du respect de la possibilité forestière, c'est-à-dire, de ne pas couper plus de bois que la forêt n'en produit. C'est pourquoi aucun volume important à long terme n'est engagé pour fin de transformation sans qu'au préalable, on ne tienne compte de la possibilité forestière régionale par groupe d'essences.

À cet effet, la confection des plans de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) ainsi que les calculs de possibilité forestière des quatre Agences de mise en valeur, qui doivent être mis à jour périodiquement, nous apporte un éclairage nouveau afin de mieux planifier les engagements contractuels (la coupe) versus la possibilité forestière pour la région de l'Estrie.

ESTIMÉ DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE SUR LE TERRITOIRE DU SPBE
En mètres cubes solides
Horizon 10 ans de prélèvements 1999-2008

Groupes d'essences	Possibilité AMFE	Possibilité AFM	Total	Prélèvements annuel moyen 1999-2008	Différentiel volume	Différentiel %
Sapin-épinette	403 000	18 600	421 600	410 000	11 600	97%
Autres résineux	126 000	39 400	165 400	65 500	99 900	40%
Feuillus-mélangés	409 000	121 900	530 900	370 000	160 900	85%
Peupliers	108 000	12 800	120 800	86 000	34 800	70%
Total	1 046 000	192 700	1 238 700	931 500	307 200	75%

Calcul de possibilité effectué en 2002 pour l'AMFE
 Calcul de possibilité effectué en 2001 pour l'AFM

Concrètement et pour bien imaginer ce qui précède dans le choix des administrateurs de respecter rigoureusement la possibilité forestière régionale, bien que de 1999 à 2008 les prélèvements aient atteint 97% de la possibilité forestière dans le groupe d'essences sapin-épinette, pour l'ensemble du territoire du plan conjoint, seulement 75% de la possibilité forestière totale a été prélevé en volume.

Introduction

- *Bref historique*

Lors du congrès régional de l'UCC de 1940, tenu à Lac-Mégantic, les membres présents soulignent le fait que le bois de pulpe pourrait procurer un revenu considérable aux agriculteurs. Les compagnies forestières s'enrichissent en effet sur le dos des cultivateurs en leur payant seulement 6 ou 7 \$ la corde de bois livré. L'année suivante, au congrès de La Patrie, les agriculteurs exigent que le ministère de la Colonisation fasse une enquête sur les prix payés aux colons pour le bois de pulpe. En mars 1943, le cercle local de Rock Forest vote une résolution afin que la prime d'un dollar, accordée pour chaque corde de bois d'un volume de 128 pieds cubes, soit accordée au bûcheron et non plus au commerçant, ni au marchand de bois.

Au cours de l'année 1962, les délégués présents au congrès régional de l'UCC votent pour la formation d'un comité provisoire afin d'entreprendre les démarches pour mettre en place et faire voter un plan conjoint en vue d'organiser la vente de bois dans la région. Le président de la Fédération régionale de l'UCC, Philippe Perron, est nommé à la tête dudit comité. Le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie est incorporé en vertu de la Loi des syndicats professionnels le 15 septembre 1962.

Le syndicalisme forestier naissait et se structurait sur le territoire du plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie face à l'inquiétude des producteurs concernant l'achat massif de lots par les scieries et à un exode rural qui devenait important.



Le plan conjoint aura 44 ans en 2009. Le plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie a été voté par les producteurs et mis en application le 28 juillet 1965.

Le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie a travaillé activement au sein même de l'organisme ainsi qu'à la gestion du Plan conjoint au cours des cinq dernières années. Qu'il suffise de rappeler les ravages de la crise forestière depuis les trois dernières années, la sollicitation de nouveaux acheteurs pour de nouveaux produits (biomasse) ainsi que les ententes signées de gré à gré avec des agents-transporteurs qui livrent aux papeteries américaines du bois de producteurs estriens.

Les interventions prioritaires qui suivent, identifiées en 2003 lors de votre dernière visite, illustre bien l'évolution des dossiers qui ont été traités durant les cinq dernières années.

Interventions prioritaires en 2003

Tiré du mémoire présenté dans la cadre de l'évaluation périodique 1999-2003 du plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie :

- **LES PRIORITÉS DU SYNDICAT POUR LES PROCHAINES ANNÉES**
 - Maximiser les revenus des producteurs par la formation afin de tirer le meilleur d'un arbre. Nous allons guider le producteur à faire plusieurs types de produits : pâte, palette, sciage, 8-10-12-16 pieds et déroulage.
 - Le dossier de la certification, devrait aboutir d'ici cinq ans.
 - Les dossiers de la mise en valeur de la forêt privée et les réglementations municipales sont deux dossiers dans lesquelles nous allons continuer de travailler à fond, car c'est l'avenir de la production forestière qui est en jeu.
 - Le Syndicat travaille présentement sur un projet concernant les cerfs de Virginie. Le plan d'actions devrait nous permettre d'aider les producteurs qui subissent dans leur boisé des dommages causés par le trop grand nombre de cerfs.

Nous verrons tout au long du présent document les résultats de ces interventions considérées prioritaire en 2003.

Actions du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie de 2004 à 2008

OBJECTIF GÉNÉRAL # 1 : Organiser collectivement les relations entre les vendeurs et les rapports avec les acheteurs qui permettent de défendre les intérêts de l'ensemble des personnes visées par le Plan

1.1 Offrir de meilleurs prix pour les producteurs de bois à pâtes et de bois de sciage

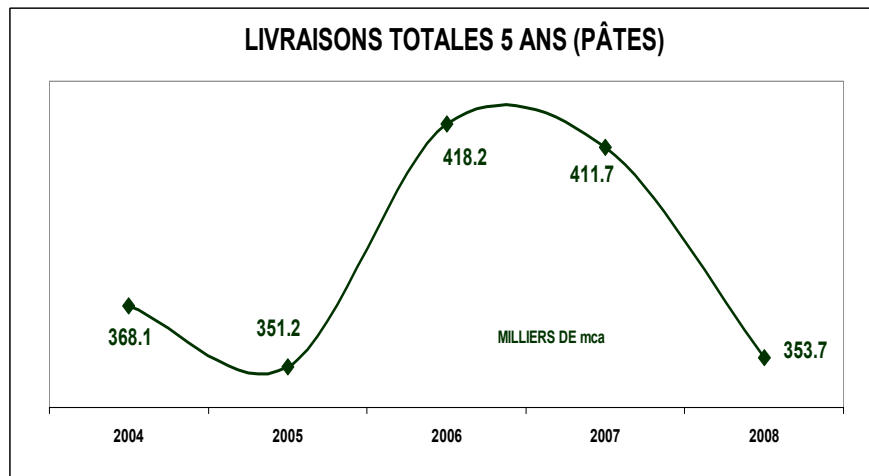
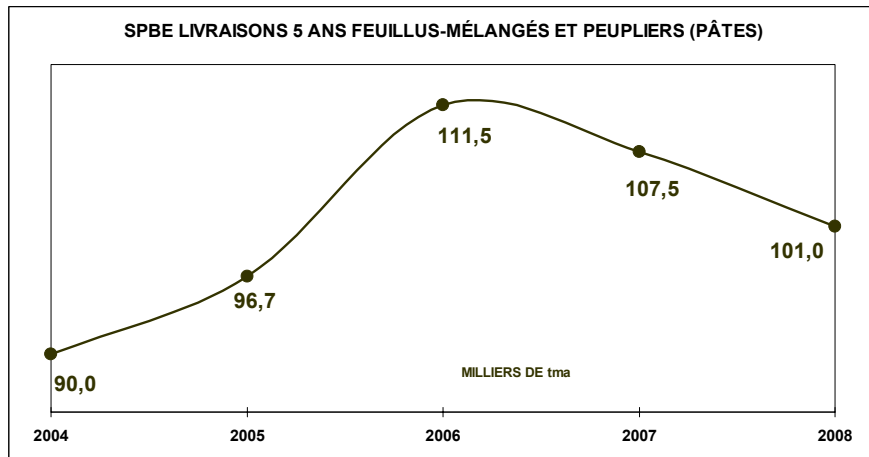
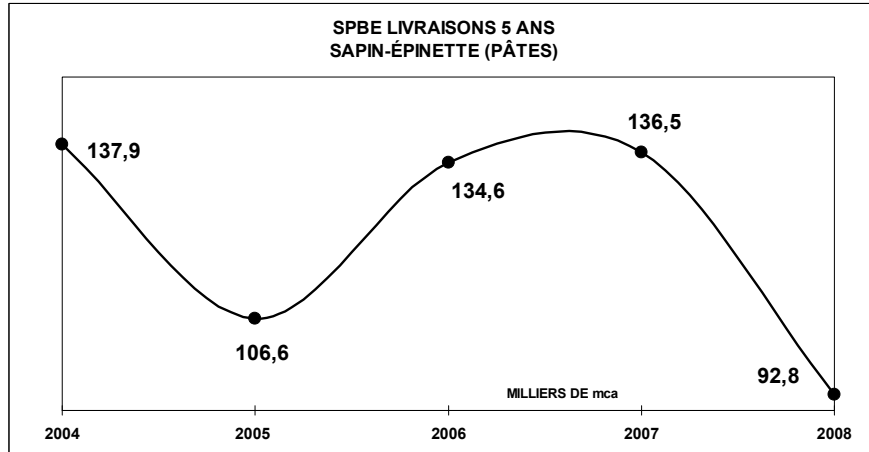
- Les volumes de bois à pâte

Le SPBE négocie pour et au nom des producteurs de bois les conditions de mise en marché de leurs produits soit les volumes et les prix.

En regard des volumes mis en marché, le secteur des pâtes et papiers a subi une baisse générale de 22% par rapport à la période 1999-2003. Cependant, la situation est très variable selon les groupes d'essences. En effet, le sapin-épinette a diminué de 4%, de 46% pour les feuillus-mélangés et a augmenté de 33% pour les peupliers.

VOLUME DE BOIS À PÂTE MIS EN MARCHÉ **En mètres cubes apparents**

Année	Sapin-épinette	Feuillus-mélangés	Peupliers	Total
2004	137 900	134 400	96 000	368 300
2005	106 600	157 300	87 300	351 200
2006	134 600	174 400	109 200	418 200
2007	136 500	160 000	115 300	411 800
2008	92 800	139 600	121 200	353 600
Moyenne 2004-2008	121 680	153 140	105 800	380 620
Moyenne 1999-2003	126 500	281 100	79 600	487 200
Variation en % 04-08 / 99-03	-4%	-46%	33%	-22%

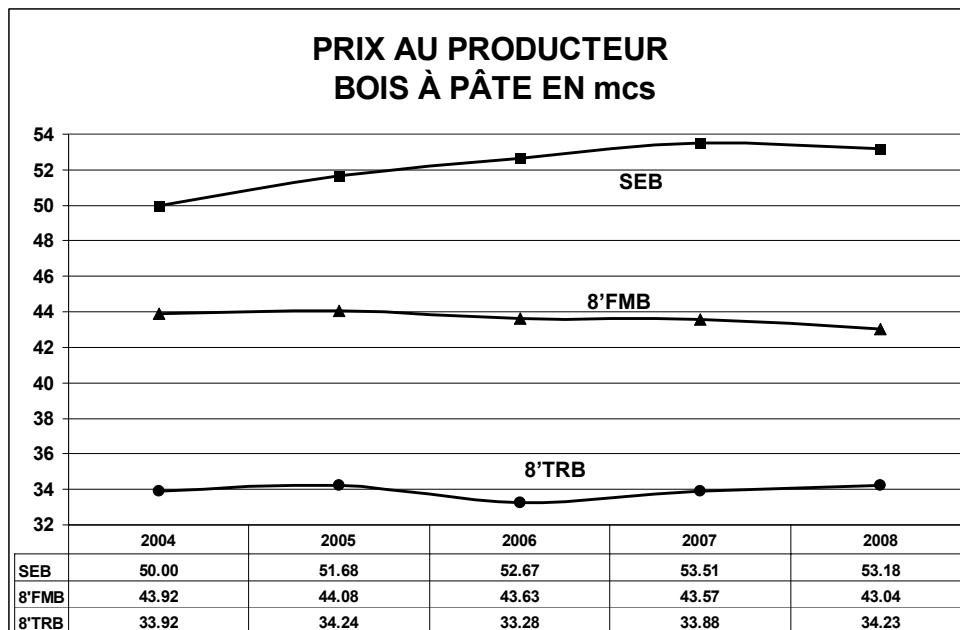


- Les prix du bois à pâte

- Les prix aux producteurs

Concernant les prix aux producteurs pour le secteur des pâtes et papiers, les différentes négociations ont permis d'augmenter de 9% le prix du sapin-épinette livré chez Kruger à Trois-Rivières, de 27% les feuillus-mélangés et de 28% les peupliers livrés chez Domtar à Windsor par rapport à la période de 1999-2003.

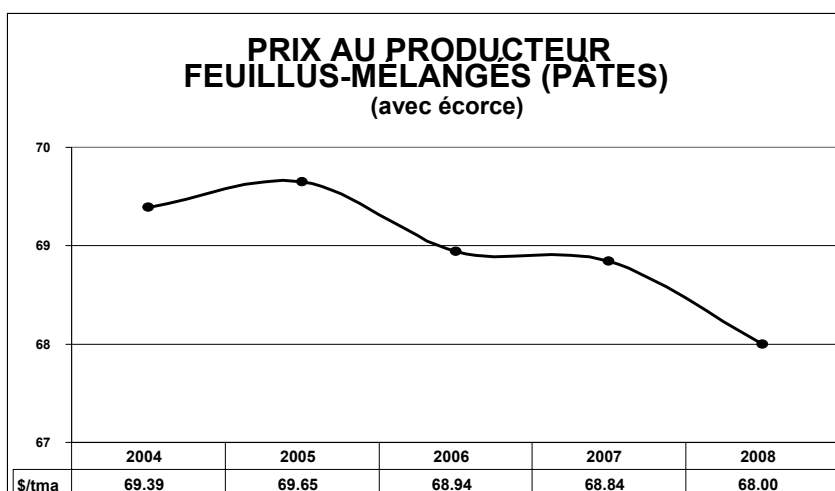
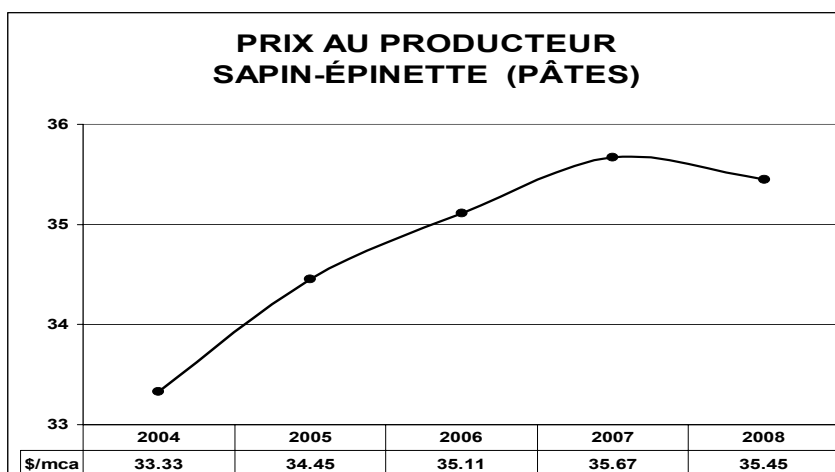
Dans un premier temps, examinons visuellement le comparatif des prix pour le secteur des pâtes et papiers dans une unité de mesure commune en dollars par mètre cube solide (\$/mcs), pour les trois groupes d'essences soient : le sapin-épinette les feuillus-mélangés et les peupliers.



Dans un deuxième temps, regardons cette même évolution du prix aux producteurs en dollars par leur unité de vente respective.

PRIX DU BOIS À PÂTE AUX PRODUCTEURS

	Sapin- épinette \$/mca	Feillus- mélangés \$/tma	Peupliers \$/tma
Année			
2004	33,33	69,39	65,13
2005	34,45	69,65	65,75
2006	35,11	68,94	63,89
2007	35,67	68,84	65,04
2008	35,45	68,00	65,72
Moyenne 2004-2008	34,80	68,96	65,11
Moyenne 1999-2003	31,97	54,24	50,72
Variation en % 04-08 / 99-03	9%	27%	28%

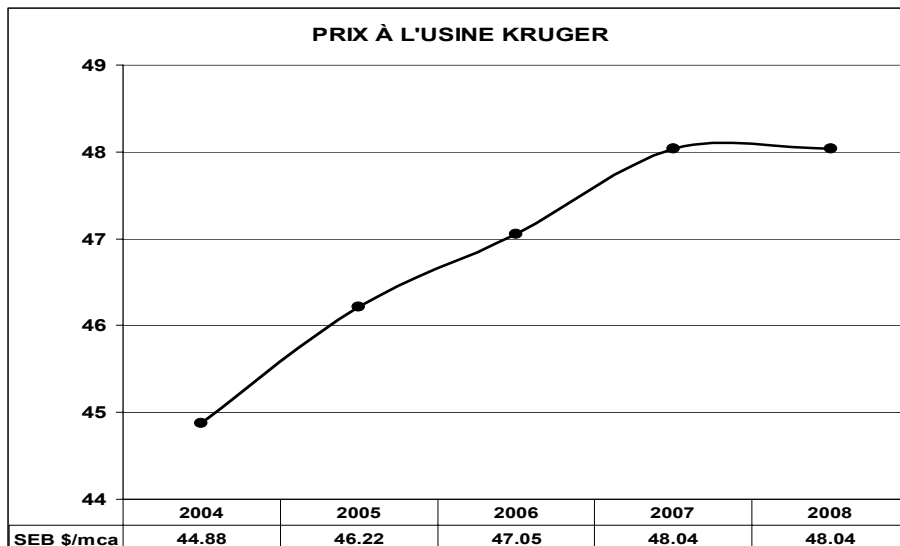


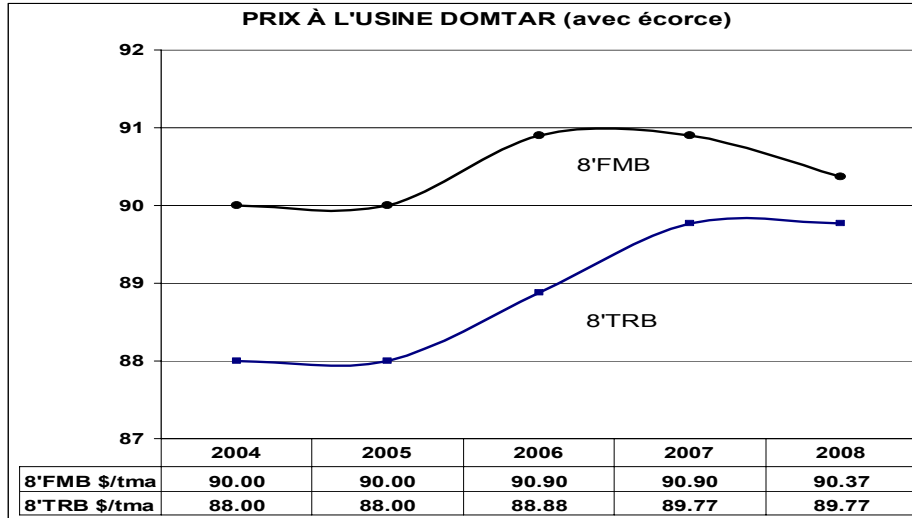
- Les prix aux usines

En regard des prix aux usines pour le secteur des pâtes et papiers, les différentes négociations ont permis d'augmenter de 9% le prix du sapin-épinette chez Kruger à Trois-Rivières, et de 22% pour les feuillus-mélangés et les peupliers chez Domtar à Windsor par rapport à la période de 1999-2003.

PRIX DU BOIS À PÂTE AUX USINES

	Sapin-épinette	Feuillus-mélangés	Peupliers
Année	\$/mca	\$/tma	\$/tma
2004	44.88	90.00	88.00
2005	46.22	90.00	88.00
2006	47.05	90.90	88.88
2007	48.04	90.90	89.77
2008	48.04	90.37	89.77
Moyenne 2004-2008	46.85	90.43	88.88
Moyenne 1999-2003	42.83	74.43	72.67
Variation en % 04-08 / 99-03	9%	22%	22%



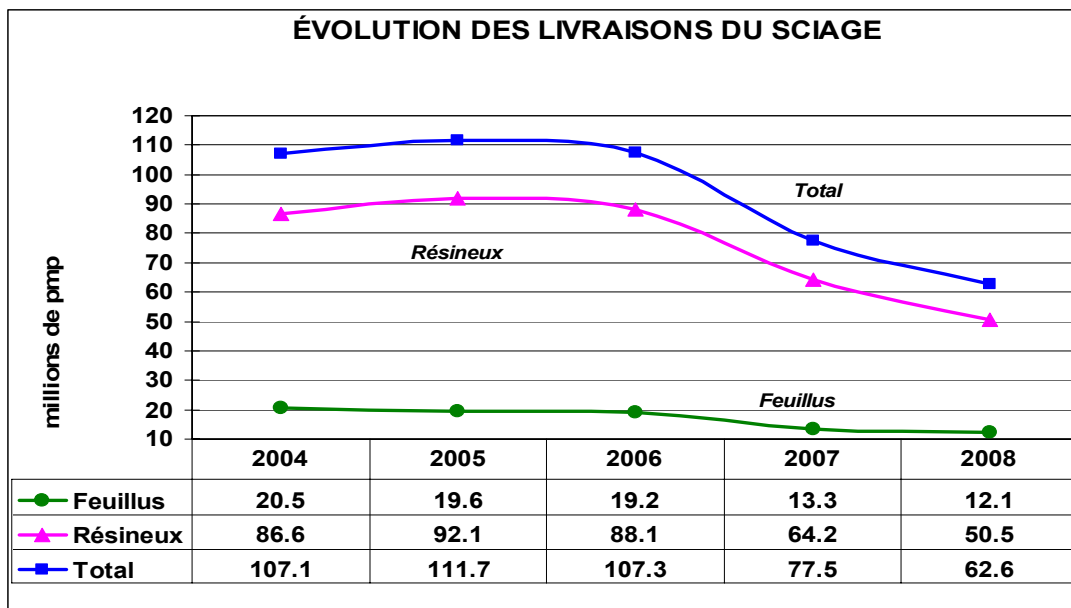


- Les volumes de bois de sciage

Pour le secteur du sciage, nous avons connu une baisse générale de 5% des volumes par rapport à la période de 1999-2003 avec aucune variations pour le sapin-épinette, et des variations de -12% pour les autres résineux, -6% pour les feuillus-mélangés et une importante baisse de 49% pour les peupliers.

VOLUME DE BOIS DE SCIAGE MIS EN MARCHÉ En mètres cubes apparents

Année	Sapin-épinette	Autres résineux	Feuillus-mélangés	Peupliers	Total
2004	581 000	107 100	117 200	31 700	837 000
2005	599 600	132 400	117 500	24 800	874 300
2006	611 900	88 700	113 400	26 100	840 100
2007	454 900	55 200	74 000	22 600	606 700
2008	343 200	58 600	70 500	17 000	489 300
Moyenne 2004-2008	518 120	88 400	98 520	24 440	729 480
Moyenne 1999-2003	516 800	100 400	104 500	48 100	769 800
Variation en % 04-08 / 99-03	0%	-12%	-6%	-49%	-5%



- Les prix du bois de sciage

En regard des prix aux producteurs pour le secteur du sciage, les prix du marché ont permis d'augmenter de 3% le prix du sapin-épinette en billots et de 79% les peupliers. Les prix de l'érable à sucre et le bouleau jaune ont respectivement diminués de 24% et 37% par rapport à la période de 1999-2003.

PRIX DU BOIS DE SCIAGE AUX PRODUCTEURS

	Sapin-épinette	Sapin-épinette	Érable à sucre	Bouleau jaune	Peupliers
Année	\$/Mpmp	\$/corde 8'	\$/Mpmp	\$/Mpmp	\$/Mpmp
2004	382,00	249,00	592,00	451,00	311,00
2005	403,00	256,00	731,00	524,00	320,00
2006	377,00	245,00	623,00	420,00	327,00
2007	325,00	207,00	354,00	413,00	300,00
2008	307,00	194,00	372,00	401,00	265,00
Moyenne 2004-2008	358,80	230,20	534,40	441,80	304,60
Moyenne 1999-2003	348,00	229,00	700,00	700,00	170,00
Variation en % 04-08 / 99-03	3%	1%	-24%	-37%	79%

Compte tenu de la plus-value associée à la production de bois de sciage, la répartition des volumes pâte/sciage a diminué de 5% pour la pâte et augmenté d'autant pour le sciage.

RÉPARTITION EN % DES VOLUMES MIS EN MARCHÉ
Toutes essences

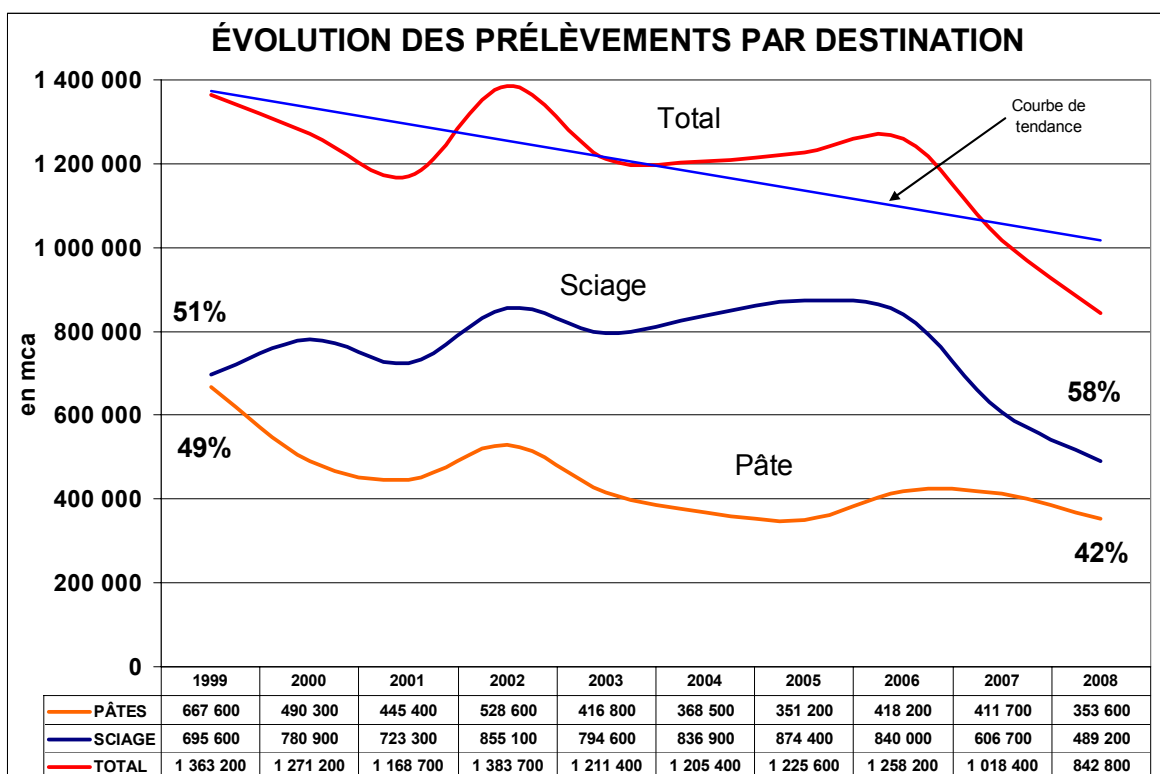
Année	Pâte	Sciage
2004	33%	67%
2005	29%	71%
2006	33%	67%
2007	40%	60%
2008	42%	58%
Moyenne 2004-2008	35%	65%
Moyenne 1999-2003	40%	60%

- L'ensemble de la production

Pour l'ensemble de la production pâtes et sciage estrienne, nous avons connu une baisse générale de 12% des volumes dont -22% pour la pâte et -5% pour le sciage par rapport à la période de 1999-2003.

VOLUMES TOTAUX MIS EN MARCHÉ En mètres cubes apparents

Année	Pâte	Sciage	Total
2004	368 300	837 000	1 205 300
2005	351 200	874 300	1 225 500
2006	418 200	840 062	1 258 262
2007	411 800	606 670	1 018 470
2008	353 600	489 200	842 800
Moyenne 2004-2008	380 620	729 446	1 110 066
Moyenne 1999-2003	489 800	769 800	1 259 600
Variation en % 04-08 / 99-03	-22%	-5%	-12%



Depuis 2006, grâce aux diverses ententes intervenues entre le Syndicat et les exportateurs sur les volumes livrés aux États-Unis, il s'est ajouté à la mise en marché totale du plan conjoint 77 600 mca.

VOLUMES TOTAUX MIS EN MARCHÉ
En mètres cubes apparents

Année	Pâte	Sciage	Exportation	Total
2004	368 300	837 000	0	1 207 304
2005	351 200	874 300	0	1 227 505
2006	418 200	840 062	7 200	1 267 468
2007	411 800	606 670	24 400	1 044 877
2008	353 600	489 200	46 400	891 208
Moyenne 2004-2008	380 620	729 446	15 600	1 127 672
Moyenne 1999-2003	489 800	769 800	0	1 259 600
Variation en % 04-08 / 99-03	-22%	-5%	100%	-10%

- Les revenus

Les revenus de transactions (chiffre d'affaire) ont diminués de 16% pour la pâte et ont augmentés de 1% pour le sciage avec une baisse générale de 6% par rapport à la période de 1999-2003.

REVENUS RÉALISÉS DE LA VENTE DE BOIS
En millions de dollars

Année	Pâtes	Sciage	Total
2004	13,56	26,28	39,84
2005	14,47	29,60	44,07
2006	16,35	27,02	43,37
2007	16,27	18,32	34,59
2008	13,94	12,91	26,85
Moyenne 2004-2008	14,92	22,83	37,75
Moyenne 1999-2003	17,66	22,60	40,26
Variation en % 04-08 / 99-03	-16%	1%	-6%

1.2 Offrir des marchés diversifiés

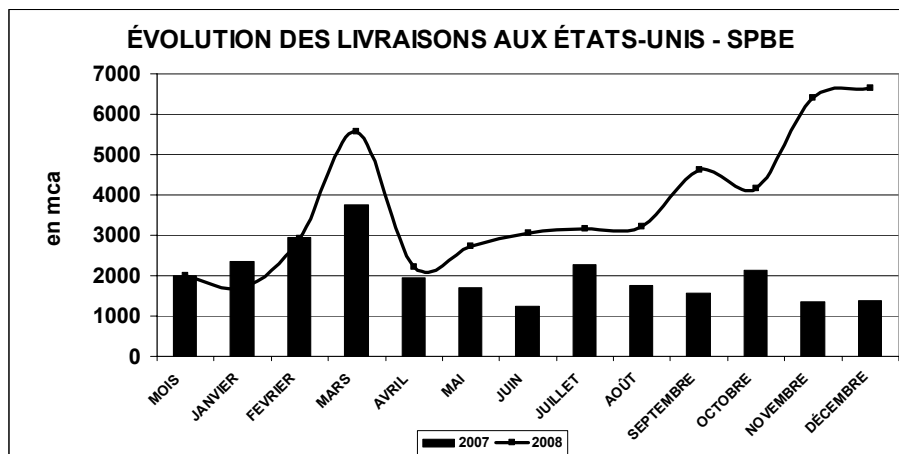
- Le bois d'exportation

Depuis 2006, le Syndicat, par décision du conseil d'administration, travaille pour que tous les bois livrés aux États-Unis passent par le Syndicat. Nous travaillons présentement à finaliser les ententes avec des transporteurs qui livrent aux États-Unis. Le résultat escompté, est que tous les producteurs passent leurs bois par le Syndicat

En 2008, le volume de bois à pâte exporté aux États-Unis et qui a été déclaré est de 46 400 mca comparativement à 24 400 mca en 2007, soit une augmentation de 90%. Ceci est dû essentiellement au fait que de nouvelles ententes ont été signées avec de nouveaux exportateurs en cours d'année.

ÉVOLUTION DES LIVRAISONS AUX ÉTATS-UNIS TOTAL PÂTE ET SCIAGE En mètres cubes apparents

MOIS	2007	2008
JANVIER	2 341	1 691
FEVRIER	2 957	2 910
MARS	3 753	5 560
AVRIL	1 942	2 219
MAI	1 701	2 719
JUIN	1 236	3 043
JUILLET	2 265	3 170
AOÛT	1 753	3 223
SEPTEMBRE	1 578	4 611
OCTOBRE	2 137	4 172
NOVEMBRE	1 351	6 406
DÉCEMBRE	1 389	6 648
TOTAL	24 403	46 372



- Les autres marchés

Depuis un an et demi, le Syndicat a signé plusieurs ententes avec des acheteurs qui produisent de la ripe à partir de biomasse forestière. Ceci parce que des scieries de bois-franc ont fermées et il y a un déficit de résidus de sciage pour combler la demande. Nous avons livré 16 000 mca depuis l'automne 2007. Cette nouvelle mise en marché permet d'écouler des bois de piètre qualité pour la pâte en billes de petits diamètres dans un marché inexistant il y a deux ans et ce à un prix satisfaisant pour le producteur vu la qualité de bois livré dans toutes les essences.

Depuis peu, le Syndicat est sollicité par bon nombre de promoteurs de projets de transformation rattachés à la biomasse.

Le jour où le prix du baril de pétrole augmentera et se maintiendra à un haut niveau, le prix du bois de chauffage et la biomasse viendra à dépasser le prix du bois à pâte. Nous avons connu une courte période en 2008 et les producteurs ont modifié la destination de leur bois. Quand sera-t-il la prochaine fois ? Le Syndicat doit-il laisser le marché faire le prix ou doit-il orienter les producteurs vers une destination moins lucrative afin de préserver la papetière?

1.3 Obtenir de meilleures conditions de transport pour les producteurs

Le Syndicat s'assure d'avoir une flotte de camions efficace (plus de 35 camions) avec un grand nombre de transporteurs (plus de 30 propriétaires) permettant de desservir adéquatement les producteurs qui veulent faire livrer leur bois à la papetière ou à la scierie, peu importe leur situation géographique sur le territoire du plan conjoint. De ce fait, le conseil analyse régulièrement les nombreuses demandes d'accréditation venant de nouveaux transporteurs. En ce temps de crise économique, les nouveaux voituriers sont ceux qui ont acquis des entreprises déjà existantes, déjà reconnues par le Syndicat.

Depuis deux ans, le coût des carburants a contribué à faire augmenter considérablement les taux de transport si bien que le prix net aux producteurs a diminué, car le prix du bois à l'usine est resté statu quo dans la pâte et diminué pour les bois de sciage.

1.4 Défense des Plans conjoints et des mécanismes collectifs de mise en marché

Toujours présent pour l'intérêt des producteurs de bois de l'Estrie, le SPBE est à l'affût de tout dossier, comité, consultation et autres, susceptible d'avoir un impact pour la production de la matière ligneuse et par le fait même pour les producteurs de bois.

La date du 10 décembre 2007 comme exemple, le Syndicat participait à la manifestation provinciale sur la colline parlementaire, où 2 000 producteurs étaient présents, pour dénoncer le fait que le gouvernement oubliait totalement la forêt privée dans l'élaboration de ses politiques forestières.

Actuellement, nous sommes en plein dans une révision du régime forestier québécois. La coalition autour du CIFQ, où la Fédération des producteurs de bois du Québec n'a pas été invitée, travaille à affaiblir les pouvoirs des Plans conjoints dans la mise en marché des bois.

Le SPBE croit essentiel de garder la structure actuelle de mise en marché qui a fait ses preuves depuis 44 ans en Estrie. La vision du CIFQ nous ramènerait à l'époque où nous avons une multitude d'intervenants entre le producteur et l'acheteur avec tous les aléas rattachés à cette désuète structure, tels que le favoritisme, les commissions et frais d'administration exorbitants, la désorganisation du transport, etc.

À titre d'exemple, les montants des commissions retenus par ces divers intervenants avant la venue du Plan conjoint pouvaient s'élever jusqu'à 2,75 \$/mca. Actuellement, les contributions pour la mise en marché des mêmes produits totalisent 0,74 \$/mca, soit 1,5% du prix de vente à l'usine.

1.5 Négociation collective dans d'autres dossiers

Les préoccupations du Syndicat sont diverses de par la nature des dossiers traités et de la représentation de ses dirigeants : Agences de mise en valeur, comités sur les réglementations municipales, certification forestière, comité du patrimoine paysager estrien, CPTAQ, aménagement forestier et durabilité de la ressource, fiscalité foncière, formation et information des producteurs, les comités sur les bassins versants, Tables forêts des MRC, CFR, CRÉE, CRRNT, SIB, VHR, les projets d'éoliennes, production de mémoires lors des différentes commissions et consultations, etc.

De plus, le Syndicat participe étroitement à plusieurs dossiers de nature provinciale avec la Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ) notamment en regard de la fiscalité forestière et la taxation foncière.

Son implication sociale et ses prises de positions permettent au Syndicat de se faire connaître auprès des autres intervenants régionaux et ainsi être mieux accepté par la population. Nous devons prouver que nous jouons un rôle important dans le développement durable et obtenir une acceptabilité pour les travaux d'aménagement faits par les producteurs forestiers. À la base, le Syndicat a pour mission de gérer le Plan conjoint et la mise en marché des bois coupés sur son territoire par ses producteurs.

OBJECTIF GÉNÉRAL # 2 : Voir à ce que tous les producteurs visés soient soumis aux règles établies selon l'intérêt collectif

2.1 Donner un accès égal au marché à tous les producteurs

Tous les producteurs de bois de l'Estrie sont traités équitablement en vertu d'un règlement sur les contingents pour les bois à pâte livrés à la Domtar et à la Kruger.

Le règlement n'a pas été modifié dernièrement, car il répond adéquatement à nos besoins. Nous émettons jusqu'à trois contingents par année, soient les 1^{er} janvier, 1^{er} juin et 1^{er} septembre, selon les inventaires sur le terrain à la fin de la période et les arrêts des achats sporadiquement fait par les usines.

Si le marché de la biomasse se développait de façon importante en volume, le Syndicat appliquerait la même logique de règlementation.

OBJECTIF GÉNÉRAL # 3 : Organiser la production et la mise en marché du produit visé en favorisant une mise en marché efficace et ordonnée
--

3.1 Sécuriser à long terme les ventes de sapin-épinette destiné à la pâte

Le programme d'éclaircie commerciale connaît un succès sans précédent en Estrie. Notre objectif est de conserver un volume de bois suffisant pour pouvoir écouler nos volumes de résineux de qualité pâte. Ceci est la conséquence logique des efforts consentis depuis 30 ans en sylviculture, permettant de générer des volumes très importants provenant de la première éclaircie des plantations et destinés au secteur de la pâte résineuse.

Nous tentons de négocier, depuis un bon moment avec Kruger, la possibilité de livrer le sapin-épinette en longueur de huit pieds. Cette approche permettrait des économies non seulement pour l'acheteur, mais également pour les producteurs et les transporteurs et assurerait un débouché à moyen terme pour notre produit. Nous pensons que lorsque la crise financière sera terminée, Kruger aura les sommes pour investir et améliorer ses revenus et ceux des producteurs.

3.2 Amélioration de notre pouvoir de négociation

L'essence même de notre force est la négociation en groupe. On améliore notre rapport de force face à l'industrie lorsque nous réussissons à négocier avec les autres Syndicats livrant aux mêmes usines que nous. Nous avons harmonisé nos interventions en mise en marché et avons eu par le fait même, un meilleur impact sur le marché pour ainsi maintenir des conditions de vente pour nos producteurs dans le contexte que l'on connaît présentement.

Pour ce faire, les contacts réguliers avec les autres Syndicats de producteurs de bois et la Fédération des producteurs de bois du Québec sont primordiaux et essentiels.

Ces négociations en groupe ont favorisé une concertation entre les Syndicats et ont permis d'augmenter les prix aux usines ou du moins de maintenir le statu quo.

3.3 Mise en place de la certification forestière

Depuis un bon nombre d'années, le Syndicat travaille afin d'inciter les producteurs de bois à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et des autres utilisateurs du milieu forestier. Que ce soit par l'élaboration en 1982 d'un premier *Plan de mise en valeur de l'Estrie* ou encore par la confection et la distribution d'un *Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée* en 1994 (réédité en 2000), le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie a démontré son leadership en la matière.

En 2008, le SPBE a franchi une autre étape : lors de l'assemblée générale annuelle du Syndicat tenue en avril 2008, il a été convenu d'adopter une nouvelle politique d'aménagement forestier durable et s'engageait de façon formelle dans un processus devant mener à la certification des boisés de tous les propriétaires intéressés. Une résolution a ainsi été prise à l'effet que l'organisation « ... *doit poursuivre activement le dossier de la certification forestière en Estrie et que le Syndicat soit le maître d'œuvre dans la mise en place et le gestionnaire du système de gestion environnementale sur le territoire du plan conjoint de l'Estrie.* »

Ces initiatives ont pavé la voie à une reconnaissance, par une partie indépendante, que la gestion des forêts privées en Estrie répond aux principes de l'aménagement forestier durable. Le SPBE a entrepris les démarches pour obtenir une reconnaissance formelle des pratiques d'aménagement forestier durable des propriétaires selon les principes de la norme du *Forest Stewardship Council* (FSC). Le choix de la norme FSC a été motivé par la demande croissante de bois portant ce logo. Plusieurs scieries et papetières s'approvisionnant en Estrie ont manifesté leur désir de recevoir du bois certifié FSC et ont ouvertement reconnu leurs difficultés à s'approvisionner de ce type de produit.

En décembre 2008, un pré-audit a été effectué par *SmartWood*, l'organisme choisi pour évaluer si les activités d'aménagement forestier et de mise en marché sont conformes à la norme FSC. Passage obligé avant l'audit d'enregistrement, le pré-audit permet de cerner les écarts et d'y pallier avant l'évaluation finale. L'audit d'enregistrement pour l'obtention de la certification forestière aura lieu au cours de l'été 2009.

La « certification de groupe », gérée par le Syndicat, permettra à tout propriétaire de boisé intéressé à certifier sa propriété. Cette approche permet de rendre accessible la certification à tous, tout en limitant les frais d'administration et de vérification de la tierce partie, lesquels ne sont pas négligeables.

Pour répondre aux diverses exigences de la certification forestière, il est nécessaire également de bien coordonner les activités d'aménagement forestier pour l'ensemble de la région. C'est dans cet esprit que le Syndicat a obtenu l'adhésion au processus de certification des cinq groupements forestiers du territoire du Plan conjoint de l'Estrie, acceptant de collaborer activement avec le Syndicat pour mener à bien le projet.

La certification forestière est un mouvement qui s'affirme de plus en plus à travers le monde. À notre échelle, la certification forestière permettra aux producteurs de bois, spécialement en forêt privée, d'obtenir une forme de reconnaissance des communautés environnantes. L'acceptabilité sociale de l'exploitation des ressources forestières passe par une foresterie responsable et la certification en offre la garantie.

Mise en place pour garantir au public que les produits forestiers qu'ils consomment proviennent d'une forêt aménagée de façon responsable, la certification forestière se traduit également par un possible avantage concurrentiel. Dans la mesure où les consommateurs privilégient un produit certifié par rapport à un autre qui ne l'est pas, il est possible pour les fournisseurs d'entrevoir de nouveaux marchés ou, à tout le moins, de maintenir et consolider les marchés actuels. À plus forte raison, dans un contexte de mondialisation des marchés et à l'heure où le secteur forestier vit l'une de ses pires crises.

3.4 Favoriser la mise en valeur des boisés privées

Le rôle du Syndicat dans l'aménagement a pris son envol avec la mise en place des organismes de gestion en commun (OGC). Le premier en Estrie fut « Aménagement forestier et agricole des Appalaches inc. » en 1974. À cette époque, le Syndicat jouait son rôle de leader des programmes d'aménagement. Il travaillait à l'implantation des OGC dans les cinq unités d'aménagement de la forêt privée de la région et donne les services techniques jusqu'en 1986 aux propriétaires actionnaires des OGC.

Avec la mise en place du nouveau programme de l'Aide individuelle (la région de l'Estrie ayant été désignée région pilote en 1986), et en tenant compte de l'expertise et de l'expérience des OGC en matière d'aménagement, le Syndicat décidait en 1986 de remettre aux divers intervenants (OGC et firmes professionnelles) la responsabilité du service technique aux propriétaires de boisés privés de l'Estrie. Cette décision visait à concentrer les activités du Syndicat à la mise en marché qui est la raison d'être de notre organisme. Cette approche a d'ailleurs permis à chacun des intervenants de trouver son créneau et d'éviter la guerre « de la technique ».

Contrairement à ce que vivent certaines régions du Québec, la concertation qui se vit en Estrie entre le Syndicat, les OGC et les firmes de consultants privées, pour l'aménagement et la mise en marché, est la preuve que ce choix était judicieux.

Le Syndicat, de concert avec les OGC, est intervenu fréquemment afin d'obtenir pour les producteurs estriens, une part équitable des budgets dévolus à l'aménagement en forêt privée.

L'exemple récent de la mise en place du programme de travaux commerciaux (PTC) en Estrie où déjà en 2004, le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie indiquait auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) les besoins budgétaires requis pour assurer les premières éclaircies en plantation résineuse pour la période 2005-2009 est probant.

De 2005 à 2009 inclusivement, ce sont 1 140 ha qui ont été traités pour une valeur de 766 100 \$ de travaux qui ont été exécutés en moyenne par année via le PTC. Si on inclut les prévisions 2008-2009, le bilan totalise en quatre ans 3,1 M \$ investis via le programme, 4 500 ha traités et 725 propriétaires participants.

En résumé, en Estrie le PTC a connu un grand et vif succès. Au point de vue de l'exécution, la qualité des travaux effectués s'étant avérée excellente avec un retour important sur l'investissement. Les retombées économiques de 11,3 M \$ pour la vente de bois dans le cadre de ce programme le prouvent et représentent un apport très important dans l'économie régionale.

3.5 Supporter la mise en marché et l'aménagement par l'information et la formation des producteurs

- Les rencontres avec les producteurs

Avec les réunions d'information chaque automne, les assemblées de secteurs chaque hiver, les assemblées générales et les cours de formation, c'est plus de 500 producteurs de bois qui viennent ainsi rencontrer annuellement les dirigeants et le personnel du Syndicat. À ces diverses réunions, les sujets discutés prioritairement sont : la fiscalité forestière et les règlementations municipales, la mise en marché des bois et la réglementation du plan conjoint, l'élection des administrateurs et des délégués, les dossiers des négociations avec les acheteurs, les quatre Agences régionales de mise en valeur avec l'application du programme de mise en valeur et leur PPMV ainsi que la tenue des cours de formation. Tous les dossiers d'intérêt sont considérés et les résolutions qui sont présentées par les producteurs y sont également traitées.

- Le bulletin d'information

En 2007, nous avons souligné les 20 ans de la parution du bulletin d'information de *L'arbre PLUS*. Le bulletin d'information *L'arbre PLUS* est un bimestriel, dont la première parution remonte à novembre 1987. Il est expédié aux 10 800 producteurs de bois estriens et à 400 intervenants privilégiés de la forêt privée estrienne.





L'arbre PLUS est le véhicule de communication officiel du Syndicat. En plus des articles d'information sur divers dossiers tel que l'aménagement forestier, la certification, la faune, l'actualité forestière, etc., il sert à la publication des avis légaux de convocation à tous les producteurs et membres du Syndicat pour les réunions d'information, les assemblées de secteurs et les assemblées générales du Plan conjoint et du Syndicat. Il informe également les producteurs sur les contenus des nombreux cours de formation offerts par le Syndicat à l'automne et à l'hiver de chaque année ainsi que des modifications des prix du bois de sciage.

Les commentaires élogieux et positifs des producteurs concernant notre bulletin d'information nous incitent à continuer dans cette voie du transfert de l'information de façon vulgarisée et accessible à tous.

- La formation

À chaque année depuis plus de 20 ans, le Syndicat offre aux producteurs estriens des cours de formation très variés. À titre d'exemple, en 2008-2009, grâce à un budget total de 22 000 \$, rendu disponible grâce aux Programmes de transfert de connaissance des trois Agences de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, de la Chaudière et de la Montérégie ainsi que du Collectif régional en formation agricole Montérégie-Est, le Syndicat, à titre de mandataire, a été en mesure d'offrir un total de 14 cours de formation différents, à l'automne 2008 et à l'hiver 2009, pour les propriétaires de boisé du territoire du Syndicat.

En comparaison, en 2003, avec un budget de 20 000\$ le Syndicat avait offert sept cours de formation différents ou 159 producteurs y avaient participé.

Le tableau qui suit nous résume la participation des producteurs aux différents cours qui ont été offerts. En tout, le bloc de formation représente 39 jours de cours pour un total de 270 heures de formation. Encore une fois, une participation exceptionnelle de la part des producteurs estriens qui nous encouragent à continuer, bonifier, diversifier voire augmenter la formation sur mesure, car elle répond à un besoin.

Cours de formation offerts par le SPBE Automne 2008 et hiver 2009	Nombre de participants
Abattage directionnel et de précision	71
Affûtage et entretien de la scie mécanique	75
Aménagement faunique pour la faune terrestre	12
Exploitation des champignons forestiers	49
Façonnage et classement des bois	24
Gestion pour l'accès aux chasseurs	7
Identification des arbres et plantes de sous-bois	18
Mesurage des bois	12
Produits forestiers non-ligneux	16
Sylviculture 1	25
Techniques de l'ébranchage	15
Traverses de cours d'eau et voirie forestière	9
Utilisation des cartes et boussole	9
Utilisation du GPS en forêt	33
Total	375

- Le site Web du Syndicat



Les producteurs ont accès à une information abondante et à jour sur le site Web du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie à l'adresse www.spbestrie.qc.ca. On y retrouve de l'information sur le Syndicat : sa mission, son historique, l'équipe du Syndicat avec ses administrateurs et son personnel.

Plusieurs sections détaillées composent le site. Il y a celle sur la réglementation qui comprend tous les règlements adoptés et en vigueur du plan conjoint et du Syndicat. Un formulaire de contingent et un autre pour l'adhésion comme membre du Syndicat sont également disponibles et peuvent être remplis et expédiés en ligne par le producteur.

Les activités du Syndicat avec les dates des réunions, une liste complète de documents pertinents, les exemplaires de *L'arbre PLUS* de la dernière année, une foire aux questions et une liste de liens à d'autres sites dont les champs d'intérêts sont agricoles et forestiers.

Une autre section très importante et toujours à jour, concerne les prix du bois et donne aux producteurs les prix et les conditions de mise en marché pour les scieries qui ont une entente avec le Syndicat. Cette section a été remaniée plusieurs fois et nous sommes très fiers de pouvoir donner un tel service à nos producteurs.

De plus, nous retrouvons une feuille de calcul appréciée : le calcul en pmp des billes de sciage que le producteur a mesurées sur son chantier et qui les inscrit directement à l'écran. La réponse est immédiate et la feuille de calcul est en version imprimable par le producteur

Il est à noter que les mises à jour du site sont régulières, il est donc important de fureter sur le site hebdomadairement afin d'aller chercher l'information la plus actuelle. Une nouveauté cette année, c'est l'ajout des « Nouvelles brèves » que l'on retrouve à l'accueil permettant d'informer sur le champ les visiteurs sur les avis ou nouvelles importantes les concernant.

Nous compilons mensuellement le nombre de visites sur le site Web du Syndicat. Depuis son ouverture en décembre 2003, nous avons une moyenne mensuelle de plus de 350 visiteurs. Au 1^{er} mars 2009, un total de plus de 22 200 visites ont été comptabilisées et la dernière année seulement plus de 6 000 visiteurs.

En comparaison, pour l'année 2004, nous avons eu un total de 3 120 visites avec une moyenne mensuelle de 260 visiteurs.

Interventions prioritaires 2009-2013

- **LES PRIORITÉS DU SYNDICAT POUR LES PROCHAINES ANNÉES**

- **Négocier des prix pour le bois qui tiennent compte de la plus value de la certification forestière**

Le Syndicat prévoit, dans les prochaines semaines, rencontrer les papetières et les quelques scieries qui achètent du bois certifiés FSC afin de leur demander la possibilité de payer un prix supérieur pour l'approvisionnement certifié FSC en provenance du territoire du Plan conjoint.

- **Développer la mise en marché aux États-Unis**

Le Syndicat entend rencontrer et négocier avec quelques papetières et scieries américaines qui nous ont fait part de leur intérêt d'acheter des bois certifiés.

- **Prendre des parts de marché dans les nouvelles avenues de la transformation du bois (biomasse, sous-produits du bois, produits forestiers non-ligneux, etc.)**

Des ententes potentielles sont prévues pour des projets de transformation de biomasse forestière en provenance du territoire du plan conjoint.

- **Développer des marchés pour les essences secondaires**

Les nouveaux marchés, rattachés à la biomasse forestière ou à la transformation de la matière première en biogaz ou autres composantes énergétiques, nous permettent de croire que d'excellents débouchés sont à prévoir en particulier pour le groupe autres résineux tel que les pins, la pruche et le mélèze.

- **Être vigilant aux marchés émergents**

Le Syndicat à titre de chef de file dans le domaine de la mise en marché du bois, se doit d'être à l'affût de tous les marchés qui sont appelés à se développer dans un avenir très rapproché afin d'en faire profiter tous les producteurs de bois.

➤ **Suivre de près l'évolution du huit pieds de sapin-épinette**

Le marché du bois de sciage en longueur de huit pieds est appelé à reprendre vigoureusement à court terme. Le Syndicat verra à suivre son évolution et interviendra légalement, s'il y a lieu, afin d'éviter des débordements.

➤ **Être vigilant dans le dossier de la réforme du régime forestier**

Le Syndicat suivra de très près avec la FPBQ, la réforme du régime forestier afin que soit préservé et conservé le principe de résidualité pour le bois de la forêt privée.

Conclusion

C'est avec le sentiment et la satisfaction du devoir accompli que les administrateurs du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie vous ont produit le présent document dans le cadre de la révision quinquennale de nos diverses activités des cinq dernières années, rattachées principalement à la gestion du plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie.

À la lecture du mémoire, vous avez été à même de constater l'implication constante des dirigeants et des producteurs estriens dans la mise en marché de leur bois, l'aménagement de leurs boisés et de leur formation.

La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche met à la disposition des producteurs de bois de l'Estrie de formidables outils de gestion efficaces que nous entendons protéger malgré les appréhensions de certains industriels. Nous les utilisons à bon escient et avec beaucoup de parcimonie dans l'intérêt de nos producteurs, mais aussi au bénéfice de tous nos partenaires d'affaires et de notre communauté.

Après près d'un demi siècle de syndicalisme forestier, les administrateurs du Syndicat entendent continuer d'administrer le Plan conjoint de façon rigoureuse en ayant toujours en tête le souci constant que chaque producteur puisse avoir accès à sa part de mise en marché et qu'il puisse retirer de son boisé le maximum de revenus et ce, de façon équitable, ordonné et durable. C'est notre mission et nous continuerons à nous y appliquer. L'appui constant de nos producteurs nous incite à continuer dans cette voie.

Avec la venue de l'important dossier de la certification forestière, nous sommes aussi conscients que les producteurs continueront d'intégrer, à leurs pratiques de récolte et d'aménagement forestier, les éléments de durabilité essentiels pour tirer le maximum de profit de leurs activités sylvicoles. Nous espérons aussi que cette initiative contribuera à la reconnaissance du nécessaire droit de produire.